

Cahier des Charges

Coupe du Rhône et de la Métropole de Lyon

Ce document permet de lister les différentes modalités d'organisation de la compétition dans chaque domaine. Document mis à jour pour les compétitions de la saison 2025/2026

CONDITIONS GENERALES

Le COL (comité d'organisation local) est l'organisateur de la compétition. Le COL s'engage à respecter l'ensemble des règlements de la FFME.

Les règlements sportifs ainsi que les règlements d'organisation relatifs aux compétitions d'escalade sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ffme.fr/escalade/competition/textes-et-reglements-competitions-escalade/>

Le COL doit comprendre au minimum :

- Deux représentants (élus ou salariés) du club ou de l'établissement affilié
- Un représentant (élu ou salarié) du CT 69 FFME
- Le président de jury (PDJ) (voir plus bas)

Au sein du COL certaines tâches sont dépendantes du club ou de l'établissement agréé, dénommé « le club ». D'autres tâches sont dépendantes du CT69 FFME, dénommé « CT69 ».

CATEGORIES

Catégories ouvertes : U11 (9 et 10 ans), U13 (11 et 12 ans), U15 (13 et 14 ans), U17 (15 et 16 ans), U19 (17 et 18 ans), U21 (19 et 20 ans), Senior (21 ans et +), Vétéran (40 ans et +).

ATTENTION : Certaines étapes ne sont pas ouvertes à toutes les catégories d'âge.

FORMAT DE COMPÉTITION

- Difficulté :

Les étapes de difficulté concernent les catégories de U11 à U15. Elles se déroulent en « contest » de 5 voies de qualifications (1 essai par voie). Les 8 meilleur(e)s seront départagé(e)s par une voie de finale.

- Bloc :

Les étapes de bloc concernent les catégories de U13 à Vétéran, elles se déroulent sous forme de Contest, 20 à 30 blocs à réaliser (Système du bloc à 1000 pts). Il n'y a pas de finale.

INSCRIPTIONS

- La gestion des inscriptions (organisation, tarifs) revient au CT69.
- L'inscription au calendrier fédéral, réalisation, mise en ligne des fiches de renseignements et inscriptions des compétiteurs, affichage des résultats revient au CT69.
- Le montant d'une inscription est de 14€ encaissé par le CT69 (+ 5€ supplémentaires si inscription retardataire ou sur place). Le CT69 reversera 5€ par compétiteur au club organisateur sur présentation de facture.
- Date limite d'inscription : 6 jours avant la compétition pour permettre aux ouvriers de travailler en connaissance des effectifs et du niveau des grimpeurs. Cela doit également permettre au gestionnaire de résultats de préparer les listes de pointage, et fiche navette des compétiteurs.
- Il est demandé aux clubs inscrivant plus de 5 compétiteurs de fournir un juge, 2 juges pour plus de 12 compétiteurs.
- La compétition est réservée aux licenciés FFME annuels ou UNSS ou UGSEL, pas de licence temporaire/découverte.

COMMUNICATION

- Le club peut réaliser une affiche spécifique pour l'étape de manière à mettre en avant ses partenaires. L'affiche doit porter : le masque affiche FFME, le nom de la compétition, le lieu, la date, et les logos des partenaires du CT69.

- Le CT 69 diffuse l'info par l'intermédiaire des réseaux sociaux à sa disposition (avec l'affiche) + l'article de présentation de la compétition sur le site web du comité.
- Le CT69 informe par courriel les clubs du territoire.

BUVETTE

- La buvette est traitée et gérée par le club. Toutes les charges et produits financiers lui incombent. La réglementation se doit d'être respectée : règles HACCP, déclaration de débit temporaire de boisson en Mairie.
- Les repas des organisateurs (juges, informatiques, ouvriers, bénévoles divers...) doivent être offerts.

PROGRAMME

Une étape de difficulté accueillant les catégories de U11 à U15, se déroule en deux vagues.

- Le matin : U11, U13 (8h30 - 13h)
- L'après-midi : U15 (13h30 - 17h30)

Une étape de bloc, accueillant les catégories de U13 à Vétérans, se déroule en deux vagues.

- Le matin : U13, U15 (9h - 13h)
- L'après-midi : U17 à Vétérans (13h30 - 17h30)

OUVERTURE

- L'ensemble des voies/blocs du mur devront être démontées et les prises lavées une semaine avant l'ouverture. Les itinéraires voies/blocs devront être nouveaux pour préserver l'équité.
- Le CT69 prend en charge le plan de voies et l'ouverture des voies 4, 5 et finales pour la compétition.
- Le club prend en charge l'ouverture des voies 1,2 et 3 de qualification, dans le respect du plan de voies établi par le CT69.
- Pour une étape de bloc, le CT69 prend en charge le plan de voie. Le club et le CT69 se répartissent l'ouverture lors de la réunion préparatoire.
- Les voies/blocs ouverts par le CT69 seront facturées au tarif habituel.
- Un ouvrier du CT69 interviendra gracieusement 2 journées (dites de contrôle).
- Le coût éventuel d'une location de nacelle pour l'ouverture est à la charge du club.
- Le programme d'ouverture s'étale sur la semaine précédente de l'évènement. Le programme peut être modifié sur demande du club, et avec accord du Chef Ouvrier, et du CT69.

RÉOUVERTURE

- A la demande du club, le CT 69 peut intervenir pour la réouverture de voies/blocs après la compétition, le club peut proposer un cahier des charges général de réouverture. Le CT69 réalisera un devis qui devra être validé par le club avant intervention

ORGANISATION DE L'ESPACE

Le club se doit de fournir :

- La SAE de la discipline (bloc pour une étape de bloc par exemple) vierge de toutes prises et volumes au début de l'ouverture.
- Un espace permettant d'accueillir du public (bien dissocier la zone « publique », de la zone « compétiteurs ») La zone « compétiteurs » peut être à son tour divisée en deux : une zone juge et escalade, séparée d'une zone d'attente.
- Une salle d'isolement pour les finalistes avec 8 compétiteurs x 4 catégories en simultané, avec accès aux sanitaires. Gestion de l'isolement à la charge du club.
- Une buvette à destination des compétiteurs et du public.
- Une zone de gestion des résultats : zone au calme, si possible fermée.

PUBLIC

- La compétition doit être ouverte au public, de manière gratuite.
- Le club peut inviter les élus municipaux, communauté de commune, conseillers généraux, la presse locale. Le CT 69 peut inviter les personnes de son choix.

PARTENAIRES / STANDS

- Le club peut solliciter ses partenaires habituels ainsi que ceux du CT 69 pour fournir si possible des lots. Il est possible de proposer la mise en place de stands partenaires dans l'enceinte du gymnase.

ORGANISATION HUMAINE

Pôle	Nb	Mission	A la charge
Président de Jury	1	Disposer les juges et les briefier sur le fonctionnement. Conseiller les grimpeurs sur le fonctionnement de la compétition. Assurer la sécurité de l'évènement.	CT69 FFME
Accueil	3	1 pour les inscriptions sur place. 2 pour l'émargement. (Obligatoire)	Club
Juges	10/15	Pas forcément diplômés, mais formés, et licenciés FFME. (Obligatoire)	Club
Assureurs	10/15	Passeport sécurité Orange et licencié FFME (Obligatoire)	Club
Juges	5/10	Chaque club participant doit venir avec 1 juge à partir de 5 compétiteurs inscrits et 2 juges à partir de 12 compétiteurs inscrits.	Autres clubs
Résultat	1	Personne chargée de la saisie.	CT69 FFME
Résultat	1	Aide la personne chargée de la saisie. (Obligatoire)	Club
Buvette	5	Service à la buvette, et aux juges, cuisine, nettoyage... (Jeunes acceptés). (Recommandé)	Club
Isolement	1	Pointage des finalistes, et respect du règlement FFME. (Obligatoire)	Club
Speaker	1	Gestion de l'animation sonore. (Recommandé)	Club
Sono	1	Gestion de la musique (Jeune accepté) (Recommandé)	Club
Sécurité	1	Personne possédant un diplôme de secourisme (PSE1-PSE2-Médecin-Pompier...) (Recommandé)	Club
Chef ouvrier	1	Au service du PDJ. (Obligatoire)	CT69 FFME
Ouvriers	6	Au service du Chef ouvrier. (Obligatoire)	CT69 FFME et Club
Démontage	15	Démontage, nettoyage, séchage, rangement des prises, effectif le lundi de la semaine précédant la compétition, puis rangement des prises la veille de la compétition. (Obligatoire)	Club

RÉPARTITION DU MATÉRIEL

A la charge du CT 69	A la charge du Club
• Podium • Matériel hifi : sono, enceintes + micro à fil et sans fil • Sac à pof collectif, Magnésie, Brosses et perches. • 2 oriflammes ffme • Chronomètres • Affichage des voies et catégories en pied de structure • Afficheur temps pour les qualifs et finales • Tablette pour la gestion des résultats • Banderoles partenaires et panneau sponsor • Ordinateur et imprimante Laser • Dossards • TV pour affichage des résultats	• Prises et volumes propres, secs, disposés au pied du mur par couleur lors de l'ouverture. • Visserie pour prises et volumes : vis torx (20 ou 25) et boulon (à 6 pans creux de taille 8) de toutes longueurs. • Caisses de rangement pour les prises. • Buvette (tables, chaises, bancs) • Barrières pour délimiter les espaces (public/compétiteurs/isolement...) • Musique (Penser aux droits d'auteurs à la SACEM) • Récompenses (coupes/médailles)

RECAPITULATIF

Le club prend en charge

- **Le démontage** lavage, tris, rangement de toutes les prises et volumes.
- **La réservation de la SAE** avant la compétition pour l'ouverture et pour le jour de l'événement ainsi que des espaces associés (isolement, buvette, espace public, infirmerie)
- **La mise à disposition du matériel** nécessaire (voir titre matériel) en temps voulu.
- **Communication** : Création de l'affiche.
- Le coût financier de **la réouverture** de la structure si nécessaire.
- Le **recrutement des bénévoles** nécessaire au bon déroulement de l'événement (assureurs, juges...).
- **L'achat de nouvelles prises et volumes** si nécessaire.
- **La buvette.**
- **Les coupes ou médailles**

Le CT69 prend en charge

- **Réunion** préparatoire avec le club organisateur (organisation générale, soutien à la création du plan de voies)
- **Ouverture** : Plan de voie de la compétition et ouverture des itinéraires de la compétition comme défini plus haut.
- **Organisation administrative de la compétition**
- **Formation** éventuelle à programmer en amont (payante) :
Formation juge de difficulté ou de bloc niveau 1 (7h chacune) ou formation non-officielle pour le format particulier du combiné.
Ouvreur de club à programmer postérieurement à la compétition.
- **Communication** : Diffusion de l'affiche.
- **Mise à disposition de matériel** : Voir la liste précédente.